

# Vives réactions au discours de François Hollande sur la bioéthique

► Le candidat socialiste propose, s'il est élu, d'autoriser la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

► Le débat demeure vif entre ceux qui dénoncent l'« hypocrisie » de la loi actuelle et ceux qui s'inquiètent d'une instrumentalisation de l'embryon.

Pour François Bayrou, le candidat du MoDem à la présidentielle, il ne faut pas être « léger » avec ce « *qui touche au début de la vie humaine* » ; pour l'UMP Christine Boutin, « *François Hollande fait le choix d'une société dans laquelle la valeur de l'homme est relative* ». Hier, les réactions se sont multipliées après le discours du candidat socialiste sur la bioéthique, lors d'une visite au Génopole d'Évry (Essonne). « *Si les Français m'accordent leur confiance le 6 mai, je demanderai immédiatement au Parlement de modifier la loi de bioéthique de 2011 afin d'autoriser la recherche sur les cellules souches embryonnaires* », a-t-il déclaré, tout en précisant que

cette recherche « *devra être encadrée (...) de manière à éviter toute marchandisation du corps humain* ».

Sur le terrain, la loi actuelle – qui interdit par principe la recherche sur l'embryon mais prévoit des dérogations – n'a pas empêché les chercheurs et les médecins de travailler. Philippe Menasché, chirurgien à l'hôpital européen Georges-Pompidou, en est un exemple puisque ses

**Sur le terrain, la loi actuelle – qui interdit par principe la recherche sur l'embryon mais prévoit des dérogations – n'a pas empêché les chercheurs et les médecins de travailler.**

travaux portent, entre autres, sur l'utilisation de cellules souches embryonnaires pour soigner des insuffisants cardiaques. Il salue néanmoins la proposition de François Hollande comme mettant fin à une « *loi hypocrite* », illisible à l'étranger, « *qui retarde la recherche française* ». C'est aussi le point de vue de Marc Pes-

chanski, directeur du laboratoire I-Stem d'Évry, qui souligne en outre que les espoirs thérapeutiques sont désormais réels. « *On n'a plus besoin de se projeter dans un futur lointain* », assure-t-il.

Mais pour Jean-Marie Le Mené, ces découvertes ne justifient pas l'utilisation de telles cellules. « *Il est inacceptable de faire de l'embryon un matériau de recherche* », s'insurge le

président de la Fondation Jérôme-Lejeune « *Autant les dérogations peuvent être conçues comme transitoires, en attendant de faire des progrès avec d'autres types de cellules souches, autant l'autorisation transgresse un principe*

*éthique majeur* », déplore-t-il. Quant à l'ancien rapporteur de la loi de bioéthique, Jean Leonetti, actuel ministre des affaires européennes, cité par *Le Parisien*, il estime que l'autorisation encadrée équivaut à l'interdiction avec dérogations, l'éthique en moins.

MARINE LAMOUREUX